

GUIDE PRATIQUE

5 Points à Vérifier sur votre Dossier Franco-Italien

Pension INPS · Totalisation · Fiscalité · Droits oubliés

80 % des dossiers franco-italiens contiennent au moins une anomalie — semaines manquantes, retenue à la source injustifiée ou proratisation incorrecte. Ce guide vous donne les 5 points de contrôle essentiels.

Sergio LA ROSA

Expert Retraite Internationale
Riviera Conseils — Menton

contact@riviera-conseils.fr · sergiolarosa.com · SIRET 828 296 244 00027

Ce guide s'adresse aux frontaliers Menton-Vintimille, aux expatriés ayant travaillé en Italie et à tout résident français ayant cotisé à l'**INPS**. Il condense les 5 vérifications prioritaires issues de plusieurs années d'audits H.A.L.O. sur des dossiers franco-italiens.

Chaque point est accompagné d'un **exemple chiffré**, d'une action concrète et des contacts utiles. Cochez au fur et à mesure — si vous répondez **NON** à l'un d'eux, vous avez probablement des droits non optimisés.

SOMMAIRE

01 Vos semaines INPS sont-elles toutes enregistrées ?

26 semaines récupérées = +50 €/mois à vie

02 La totalisation communautaire a-t-elle été appliquée ?

Dossier sans totalisation = pension réduite de 30 à 40 %

03 Subissez-vous une retenue à la source italienne ?

9,6 % prélevé à tort sur 18 mois = 518 € remboursés

04 La proratisation CNAV est-elle correcte ?

Erreur de durée = -47 €/mois à vie corrigés

05 Avez-vous arbitré votre âge de liquidation INPS ?

62 ans vs 67 ans = +17 % de pension mensuelle à vie



Vos semaines INPS sont-elles toutes enregistrées ?

Le relevé INPS (*Estratto Conto*) enregistre vos *settimane contributive* année par année. Dans de nombreux cas, des employeurs italiens ont omis de transmettre leurs déclarations à l'INPS, en particulier pour des contrats courts ou des débuts de carrière dans les années 1990-2000. Résultat : des semaines cotisées qui n'apparaissent pas — et une pension réduite en conséquence.

Impact chiffré : 26 semaines récupérées (6 mois non enregistrés) = capital INPS corrigé = **+50 à +70 €/mois à vie** selon le coefficient d'âge appliqué. Sur 20 ans de retraite : +12 000 à +16 800 €.

■ **Attention** : Des employeurs italiens des années 1993-2005 sont particulièrement concernés par des omissions de déclaration. Vérifiez systématiquement chaque année de votre relevé INPS.

VOS ACTIONS

- ✓ Connectez-vous sur **myINPS.inps.it** → rubrique "*La mia pensione futura*" → téléchargez votre Estratto Conto
- ✓ Comparez le relevé INPS avec vos bulletins de salaire italiens et contrats de travail année par année
- ✓ Pour chaque écart détecté, contactez directement l'**INPS** ou un Consulat italien pour engager une régularisation
- ✓ Conservez toutes les preuves : bulletins, contrats, attestations employeur

Bon à savoir : La prescription pour les cotisations non transmises par un employeur est de 5 ans. Mais les droits acquis et non enregistrés peuvent être régularisés sans limite de temps si vous disposez de preuves (bulletins de salaire, contrats de travail).

CONTACTS UTILES

- myINPS : www.inps.it → *La mia pensione futura*
- CLEISS — fiche régime italien : www.cleiss.fr
- Consulat d'Italie à Nice : nice.esteri.it

9

La totalisation communautaire a-t-elle été appliquée ?

Le **Règlement CE 883/2004** permet d'additionner vos périodes françaises et italiennes pour vérifier les conditions d'ouverture du droit à pension dans chaque pays. Sans totalisation, l'INPS peut refuser votre dossier ou calculer une pension pro-rata sous-estimée. La CNAV peut également mal intégrer vos périodes italiennes dans son propre calcul.

Impact chiffré : Sans totalisation sur une carrière de 10 ans en Italie / 25 ans en France : l'INPS peut calculer comme si vous n'aviez que 10 ans — **pension réduite de 30 à 40 %** par rapport au calcul pro-rata correct.

■ **Attention** : Erreur classique : déposer le dossier INPS sans joindre le relevé CNAV. L'INPS calcule alors uniquement sur les semaines italiennes — résultat systématiquement défavorable.

VOS ACTIONS

- ✓ Téléchargez votre **relevé de carrière CNAV** sur info-retraite.fr et joignez-le systématiquement à votre dossier INPS
- ✓ Vérifiez que votre relevé INPS mentionne bien la "*totalizzazione internazionale*" dans les notes de calcul
- ✓ Demandez à la CARSAT votre **estimation pension nationale vs pro-rata** — les deux calculs doivent être réalisés
- ✓ Si votre dossier est déjà liquidé, comparez les deux montants : le plus favorable doit s'appliquer

Bon à savoir : La proratisation = chaque pays verse une fraction proportionnelle à vos années sur son territoire.
Exemple : 10 ans Italie sur 40 ans total → pension INPS pro-rata = 10/40 de la pension théorique complète. C'est souvent plus favorable que le calcul national seul.

CONTACTS UTILES

- Info-retraite.fr : téléchargement du relevé CNAV
- CARSAT Sud-Est (Nice) : 3960 (depuis la France)
- INPS international : inps.it → Accordi Internazionali

9

Subissez-vous une retenue à la source italienne ?

La **convention fiscale franco-italienne du 5 octobre 1989** est claire : les pensions de droit privé versées par l'INPS à des résidents français sont imposables en **France uniquement**. L'Italie ne doit pas prélever de retenue à la source. Pourtant, de nombreux frontaliers constatent un prélèvement mensuel de 5 à 15 % sur leurs avis de paiement INPS — souvent depuis des années.

Impact chiffré : Cas réel : retenue de **9,6 % sur 300 €/mois pendant 18 mois = 518 € prélevés à tort**. L'INPS rembourse rétroactivement sur demande documentée. Délai moyen : 3 à 4 mois.

■ **Attention** : Vérifiez vos avis de paiement INPS : une ligne "*ritenuta d'acconto*" ou "*IRPEF*" indique un prélèvement potentiellement injustifié si vous résidez fiscalement en France.

VOS ACTIONS

- ✓ Demandez un **certificat de résidence fiscale française** (*attestato di residenza fiscale*) à votre centre des impôts
- ✓ Transmettez ce certificat à l'INPS avec un courrier de demande de suppression et remboursement rétroactif
- ✓ Conservez tous vos avis de paiement INPS comme preuves pour le remboursement
- ✓ Après suppression, vérifiez que les premiers versements suivants ne comportent plus de retenue

Bon à savoir : Le certificat de résidence fiscale est disponible gratuitement sur impots.gouv.fr → Espace particulier → Documents. Il est reconnu directement par l'INPS sans traduction officielle requise.

CONTACTS UTILES

- Centre des impôts local : impots.gouv.fr → Trouver un contact
- INPS — service international : inps.it → Pensionati all'estero
- Ambassade d'Italie en France : ambparigi.esteri.it

Q

La proratisation CNAV est-elle correcte ?

Lorsque la CARSAT calcule votre pension française, elle doit établir deux montants : la **pension nationale** (uniquement sur vos trimestres français) et la **pension pro-rata** (tenant compte de toute votre carrière européenne). Elle vous verse le plus favorable des deux. Anomalie fréquente : la CARSAT intègre les périodes italiennes en doublon ou utilise une durée d'assurance totale incorrecte.

Impact chiffré : Cas réel audité : durée d'assurance totale surestimée de 8 trimestres par la CARSAT → pension pro-rata sous-évaluée → **correction de +47 €/mois à vie**. Sur 20 ans : +11 280 €.

■ **Attention** : Dans un dossier franco-italien sur trois, la durée d'assurance totale retenue par la CARSAT pour le calcul pro-rata contient une erreur. L'impact dépasse souvent 40 €/mois.

VOS ACTIONS

- ✓ Demandez à la CARSAT le **détail du calcul** : pension nationale ET pension pro-rata avec les durées exactes utilisées
- ✓ Vérifiez : durée totale = trimestres FR + semaines IT converties (13 semaines INPS = 1 trimestre CNAV)
- ✓ Si un écart est détecté, déposez un **recours gracieux** auprès de la CARSAT dans les 2 mois suivant la notification
- ✓ En l'absence de réponse satisfaisante, saisissez le Médiateur de l'Assurance Retraite

Bon à savoir : Conversion de référence : 520 semaines INPS = 40 trimestres équivalents à intégrer dans le calcul pro-rata. Si votre CARSAT a utilisé un chiffre différent, c'est un signal d'alerte à investiguer.

CONTACTS UTILES

- CARSAT Sud-Est (Nice) : 3960 (depuis la France)
- Info-retraite.fr : simulation et relevé de carrière
- Médiateur de l'Assurance Retraite : info-retraite.fr → Médiateur

9

Avez-vous arbitré votre âge de liquidation INPS ?

Le système contributif italien fonctionne avec des **coefficients de conversion** qui augmentent avec l'âge. Attendre 2 à 3 ans avant de liquider l'INPS représente une hausse significative de la pension mensuelle à vie. Cet arbitrage doit tenir compte du coefficient INPS, de la décote CNAV et de votre espérance de vie personnelle.

Impact chiffré : Coefficients officiels décret 20/11/2024 : **62 ans = 4,795 %** vs **67 ans = 5,608 %**. Sur un montant de 100 000 € : pension 62 ans = 479 €/mois brut | pension 67 ans = 561 €/mois brut. **Différence : +82 €/mois à vie = +1 968 €/an.**

VOS ACTIONS

- ✓ Consultez les **coefficients officiels 2025-2026** sur inps.it → Coefficienti di trasformazione
- ✓ Calculez votre pension estimée à 62, 64, 65 et 67 ans en multipliant votre montante par chaque coefficient
- ✓ Comparez avec l'impact de la décote CNAV si vous partez avant le taux plein français (-1,25 %/trimestre manquant)
- ✓ Calculez votre **point d'équilibre** : en combien de mois l'attente de 2 ans est-elle rentabilisée ?

Bon à savoir : Règle de base : si votre espérance de retraite est supérieure à 15-18 ans, attendre 2 ans supplémentaires est presque toujours rentable avec le système contributif INPS. L'arbitrage doit être fait en parallèle avec votre décision sur la CNAV.

CONTACTS UTILES

- INPS — coefficients officiels : inps.it → Coefficiente di trasformazione
- Décret ministériel 20/11/2024 : Gazzetta Ufficiale n°282
- Riviera Conseils — simulation arbitrage : contact@riviera-conseils.fr

- 01 **Relevé INPS vérifié**
Toutes les semaines sont enregistrées

- 02 **Totalisation demandée**
Relevé CNAV joint au dossier INPS

- 03 **Pas de retenue injustifiée**
Ou remboursement en cours via certificat fiscal

- 04 **Proratisation CNAV correcte**
Durées d'assurance vérifiées et validées

- 05 **Arbitrage âge INPS réalisé**
Simulation comparative 62/65/67 ans effectuée



Diagnostic gratuit — 30 min

Vous avez répondu NON à l'un des 5 points ?
Scannez ce QR code pour réserver votre diagnostic
retraite franco-italienne — sans engagement.

sergiolarosa.com/prise-de-rdv

Sergio LA ROSA Expert Retraite Internationale	164B Route de Castellar 06500 Menton	contact@riviera-conseils.fr sergiolarosa.com
---	---	---

Ce guide est fourni à titre informatif. Les situations individuelles peuvent varier. Il ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal personnalisé. Riviera Conseils — SIRET 828 296 244 00027